



# PROJET DE MANIFESTATION

*l'esprit villageois*

ARAMON

**Cadre réservé MAIRIE**

**DATE DE DEPOT :**

**Dénomination de la manifestation :** .....

Catégorie :  Sport  Culture  Scolaire  Social  Festivité

Organisateur :  Mairie - Service : .....

Association : .....

Particuliers/ autres : .....

NOM / Prénom du responsable : .....

Adresse du responsable : .....  
.....

Siège de l'association : .....

☎..... 🖨..... ✉.....

## PRESENTATION DE LA MANIFESTATION

Date :        /        /

Horaires : .....

Nombre de personnes concernées : .....

Lieux (précis) : .....

Objet et description de la manifestation :

Interlocuteur en charge de la manifestation :

NOM ..... Prénom..... N° téléphone

Fonction : .....

**Service Communication**

## COMMUNICATION

Il appartient à l'association de transmettre au service communication, en mairie, l'affiche à diffuser, au format word ou PDF. La communication municipale demeure prioritaire. Cependant, la commune accompagne l'ensemble des associations dans la limite de ses possibilités. L'association demeure libre d'apposer ses affiches sur l'ensemble des panneaux réservés aux associations.

Souhaits de l'association pour promouvoir l'évènement :

TAMBOURIN

Réseaux Sociaux

SUPPORTS POUR BANDEROLES :

- date de mise en place souhaitée

- date de retrait souhaitée

**Salles/installations :**

Date et heure : du ..... / ..... / ..... à ..... h ..... au ..... / ..... / ..... à ..... h .....

- Lacroix
- Salle de la Mairie
- Salle des mariages
- Gymnase grande salle
- Stade honneur
- Terrain horse ball
- Maison des associations, salle de réunion 2<sup>ème</sup> étage
- Maison des associations salle du 1<sup>er</sup> étage
- Maison des associations, salle de danse du 2<sup>ème</sup> étage
- Loges : oui / non
- Salle des Paluns
- Salle du conseil
- Gymnase DOJO
- Stade annexe
- Espace équestre automne
- Petites halles
- Salle Michel JARRIE
- Gymnase hall d'entrée
- Vestiaires annexe / honneur

**Lieux :**  Lône  Place Choisy  Planet  Parking jardin d'enfants  Boulevard Gambetta

Pour la Lône, préciser :  1<sup>ère</sup> partie ou  espace parcours de santé

Autre à préciser : .....

**Services Techniques**

**BESOINS TECHNIQUES**

**Matériels demandés** dans la limite des stocks disponibles. **Fournir un plan des installations** en précisant l'emplacement des forains et la puissance électrique nécessaire. Pour les food-trucks, préciser si branchement au gaz ou sur borne électrique (16A maximum).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et Lieu de livraison souhaités : .....

**Actions des Services Techniques sollicitées :**

.....

.....

.....

Traçage de terrains (type) : ..... Plan fourni

Arrêt des fontaines du Planet :  OUI  NON

Accès aux bornes de branchement électrique dans la limite de 16A:  OUI  NON

Soit  Halle  Espace culturel Simone Veil  Borne incendie  Boulevard Gambetta

Retrait des barrières (fixes) :  Cours Victor Hugo  Place Ledru Rollin

Un arrêté municipal est nécessaire en cas de **diffusion sonore**, de demande **d'interdiction de circulation ou de stationnement** et pour toute **occupation du domaine public**. La demande d'arrêté doit être OBLIGATOIREMENT accompagnée d'**un plan** représentant les voies et les différentes installations projetées (forains, animation, scène...)

NOM/Prénom du pétitionnaire : .....

Adresse du pétitionnaire : .....

.....

1 - J'estime le nombre maximum de personnes susceptibles d'être rassemblées au même endroit au même moment :

Lieu : .....

• Debout : .....

• Assises : .....

• Total Max : .....

2 – Votre manifestation nécessite le passage d'une commission de sécurité :

OUI  NON

3 – Liste des personnes mandatées pour assurer la bonne organisation de l'évènement :

Précisez : NOM/Prénom – Domicile et moyens de contact : ne pas hésiter à annexer une liste au présent document si besoin.

.....

.....

.....

4 – Descriptif des dispositifs de sécurité mis en place (vigiles, signalisation, barrières, éclairages...) - L'intervention de vigiles nécessite une autorisation préfectorale demandée à minima 1 mois avant la manifestation

.....

.....

.....

.....

5 – Poste de secours : OUI  NON

Si oui sous quelle forme : .....

**Dispositif prévisionnel de secours** : en fonction de l'effectif prévisible du public, de l'environnement de la manifestation ou encore de l'accessibilité du site, un dispositif de prévisionnel de sécurité peut être nécessaire. Vous pouvez consulter le site suivant pour vérifier votre obligation

[https://www.interieur.gouv.fr/content/download/94241/736020/file/RNMSC%202006\\_10%20-%20DPS.pdf](https://www.interieur.gouv.fr/content/download/94241/736020/file/RNMSC%202006_10%20-%20DPS.pdf)

## EVALUATION DU BRUIT (IMPACT ACOUTISQUE)

➤ L'emploi de dispositifs de diffusion sonore est interdit sur la voie publique mais des dérogations pourront être accordées par M. le Maire pour une durée limitée, lors de circonstances particulières telles que des manifestations culturelles, commerciales ou sportives ...

Le pétitionnaire devra présenter à l'appui de sa demande des indications sur la situation de l'installation, les niveaux sonores prévisibles au droit des habitations les plus proches et le cas échéant les horaires de fonctionnement.

Font l'objet d'une dérogation permanente : Fête de la Musique, 14 juillet, 31 décembre.

Dans ou à proximité d'une zone d'habitations, l'autorité administrative peut demander la réalisation d'une étude acoustique à l'exploitant. Elle doit évaluer le niveau de nuisances sonores susceptibles d'être apportées au voisinage. Cette étude doit être réalisée par un technicien qualifié en acoustique, ayant contracté une assurance de responsabilité civile professionnelle.

Les responsables des activités existantes sont tenus de réaliser cette étude lorsqu'il sera nécessaire d'établir si leur fonctionnement occasionne une gêne au voisinage.

Etude nécessaire :  OUI  NON      N° du certificat : ..... Technicien : .....

6 – Sonorisation :

DJ  NOM ..... et coordonnées .....

Sono

Orchestre ou groupe  NOM ..... et coordonnées .....

Autres  Préciser .....

Plage horaires de diffusion : de ..... à ..... et de ..... à .....

Besoin d'un arrêté de police pour diffusion de son amplifié      OUI  NON

Les équipements disposeront-ils d'un limiteur de niveau sonore      OUI  NON

J'atteste avoir pris connaissance de la réglementation relative aux bruits et aux sons amplifiés (document annexé au projet de manifestation) : OUI  NOM/Prénom et signature

Motif de l'arrêté : .....

Date : Du      /      /      au      /      /

La demande d'arrêté doit prendre en compte les dates d'installation et de désinstallation sur le domaine public.

Heures précises : de ..... h ..... à ..... h .....

Lieu précis de l'arrêté (entre n° ..... et n°.....). **Lister l'ensemble des voies concernées.**

Autorisation préfectorale :  OUI  NON

Objet de l'arrêté :      Arrêté (fournir copie) n° .....

CADRE RESERVE MAIRIE

Arrêté Municipal du : ..... n° : .....

Pour rappel : la limite est à 5 autorisations par an et par association

et

10 autorisations par an pour les manifestations sportives.

Cette catégorie exclut strictement la vente d'alcools forts type pastis, whisky, vodka ... et digestifs.

Je soussigné(e) M / Mme .....

Présidente(e) de l'association .....

Lieu du débit : .....

Date du débit : ..... / ..... / ..... Horaires : de ..... h ..... à ..... h .....

Manifestation : .....

Fait à Aramon, le ..... / ..... / ..... Signature

**Autres partenaires à la manifestation :**

.....  
.....

**Aucune modification même mineure ne pourra être apportée au cours du mois précédant la manifestation.**

**Signature du président de l'association :**

CADRE RESERVE MAIRIE			
AVANTAGES EN NATURE			
Service	Nombre d'agents	Actions	Nombre d'heures
Population			
Police municipale			
Communication			
Direction Générale			
SEJE			
Techniques			